



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de Londinières n°2025_011

L'an deux mille vingt-cinq, le **11 Mars** à vingt heures s'est réuni le conseil de la communauté de communes de Londinières à Fréauville.

Sous la Présidence de Mme Armelle Biloquet.

Objet : Présentation ROB – Débat d'Orientation Budgétaire

Nombre de Membres :

En exercice : 33

Présents : 25

Absents :

Absents excusés : 8

Pouvoirs : 0
 Votants : 25
 Pour : 25
 Contre : 0
 Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Christian Martel

BAILLEUL-NEUVILLE	Mme CARNET Céline
BAILLOLET	Mme LERMECHAIN Maryse
BURES-EN-BRAY	M. LÉVÊQUE Jacky, Mme BRETON Charlyne Abs excusée
CLAIS	M. LEBORGNE Vincent Abs excusé, Mme CAMENISCH Sabine
CROIXDALLE	M. MARTEL Jean-Paul, M. LEFEBVRE Luc
FRÉAUVILLE	M. MARTEL Christian
FRESNOY-FOLNY	M. DEBURE Gilbert Abs excusé, M. HAESAERT Médard, Mme CAPLET Corinne, M. DUPUIS François
GRANDCOURT	M. DE CHEZELLES Arnaud , M. ROBIN Emmanuel Abs excusé
LONDINIÈRES	Mme BILOQUET Armelle, M. DUMOUCHEL Jean-Marie, Mme MARTEL Régine Abs excusée, M. HURARD François Abs excusé, Mme DEPOIX Marie-Claude, Mme LEGRAND Catherine, Mme WATTELLIER Nathalie Abs excusée
OSMOY-SAINT-VALERY	Mme BOURGEOIS Marie-Josée, M. LECLERC David
PREUSEVILLE	M. VASSARD Hervé
PUISENVAL	Mme LEDUE Sabine
SAINTE-AGATHE D'ALIERMONT	M. PEPIN Martial, M. MOREL Jean-Marc
SAINTE PIERRE DES JONQUIERES	Mme BILLER Bénédicte
SMERMESNIL	M. GRANDSIRE Bruno, Mme DESBUREAU Régine
WANCHY-CAPVAL	M. BOINET Olivier Abs excusé, M. TAFFIN Guy

Délibération transmise en Sous-Préfecture et ayant fait l'objet des formalités de publicité – certifiée exécutoire, la Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRE) ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires proposé figurant dans le dossier joint en annexe ;

Qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1er : De prendre acte de la présentation d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires 2025 de la Communauté de Communes de Londinières.

Article 2 : De prendre acte de la tenue du Débat relatif au Rapport sur les Orientations Budgétaires 2025 de la Communauté de Communes de Londinières.

Pour extrait conforme, la Présidente,

BILOQUET Armelle



Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 076-247600604-20250311-2025_011-DE

S'LO



2025

**RAPPORT
D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE**

A.	Les principaux domaines de compétences.....	3
1.	Développement économique :.....	3
1.	Gestion de la zone d'activité	3
2.	Soutenir la création et la reprise de commerces et d'entreprises.....	3
3.	Déploiement de la fibre optique	4
4.	Tourisme.....	4
2.	Les déchets ménagers	5
1.	Les OM.....	5
2.	Suivi de la déchetterie	6
3.	Maison de santé pluridisciplinaire	7
4.	Volet social	8
1.	Les associations	8
2.	Action culturelle, sportive et piscine	8
3.	Logements	8
4.	Transport scolaire.....	9
5.	Frelons	9
5.	Cotisation différents syndicats.....	10
6.	Communication	10
7.	Foncier	10
8.	Maison France Services	11
B.	Les équipes pour la mise en œuvre de ces actions.....	11
1.	Le personnel :	11
2.	Les élus :	12
3.	Plan Local d'Urbanisme intercommunal	13
C.	Les variations budgétaires.....	13
1.	Budget principal	13
2.	Budget maison de santé	15
3.	Budget Zone d'Activité	15
D.	Orientations 2025.....	15
1.	FRANCE SERVICES	15
2.	ZONE D'ACTIVITE	15
3.	3F NORMANVIE	16
4.	OM / DECHETTERIE	16
5.	MAISON DE SANTE	16
6.	PROJETS	18
7.	ASSOCIATIONS	18
8.	PLUI	18

Préambule

La Communauté de Communes de Londinières regroupe 16 communes :

- ~ Bailleul-Neuville
- ~ Baillolet
- ~ Bures-en-Bray
- ~ Clais
- ~ Croixdalle
- ~ Fréauville
- ~ Fresnoy-Folny
- ~ Grandcourt
- ~ Londinières
- ~ Osmoy Saint Valéry
- ~ Puisenval
- ~ Preuseville
- ~ Saint Pierre des Jonquières
- ~ Sainte Agathe d'Aliermont
- ~ Sermesnil
- ~ Wanchy-Capval

Soit une population INSEE 5340, DGF 5700 et une densité de population de 27 hab./Km².

Ce qui lui vaut d'être classée en **Zone de Revitalisation Rurale**.

Notre Communauté de Communes, de dimension modeste, tient à **valoriser son territoire rural** en ne se repliant pas sur elle-même.

Les compétences retenues sont précisées dans ses status approuvés le 16 mars 2017. Les statuts sont en cours de mise à jour.

Elle fait partie **du PETR du Pays de Bray** et participe activement aux travaux des commissions et du bureau.

Deux élus de notre Communauté de Communes sont vice-présidents au PETR.

Deux sont élus au bureau.

A. Les principaux domaines de compétences

1. Développement économique :

1. Gestion de la zone d'activité

L'atelier intercommunal est loué à la VIMO : loyer annuel = **57 893 €**

La déchetterie, construite en 2017, occupe une parcelle.

Aujourd'hui il ne reste que très peu de terrain disponible, c'est pourquoi le conseil communautaire réfléchi à l'extension de la zone d'activité comme autorisé dans le scot.

En 2024 nous avons vendu trois parcelles :

- L'une de 9 152M²
- L'autre de 1 050 m²
- La dernière de 4240 m².

Ancien bâtiment SERAPID :

Un local est loué à l'entreprise MTTi de M Ternisien pour un loyer de **23 520€** annuel.

L'entreprise Follet-Boutin a acheté une parcelle pour un montant de 100 000€

L'entreprise General tech a acheté une parcelle pour un montant de 152 000€

La communauté de communes rembourse l'emprunt réalisé pour l'acquisition du bâtiment. Les annuités sont de 86 849.72€ (21 712.43€ / trimestre). Il reste à rembourser 401 037,42€. L'emprunt prend fin le 30 décembre 2029.

2. Soutenir la création et la reprise de commerces et d'entreprises

1. *Les cotisations :*

~ **Initiative Dieppe Bresle**

La convention a été resignée en 2021 pour 5 années (soit jusqu'en 2026)

Participation de 1200 € par dossier abouti → Deux dossiers ont aboutis en 2024, soit 2400€

Imputation budget général.

~ **Immobilier d'entreprise Département**

Signature de la convention avec le Département qui peut intervenir à concurrence de 10% du montant du projet dans la limite de 60 000 €

La Communauté de communes acte une intervention au taux de 2,5% avec un plafond de 10 000 € par dossier. Pour le Budget 2023, la

prévision était de 10 000€. Pas de dossier en 2024.

Un dossier est en cours pour 2025, pour le garage Capelle de Clais.

La part immobilier du projet est de 105 k€. Le département fiance 10% soit 10500 €, et pour la CCL environ 2600 €. Imputation budget ADE.

~ **Fond d'amorçage Leader**

Participation de la Communauté de communes de 6% du montant du projet compris entre 2 500 € et 20 000 € soit une aide variant de 150 à 1 200 € compte tenu de la participation de l'Europe, le projet se trouve subventionné au taux de 24 %

~ **CCIRM (CCI Rouen Métropole)**

La cotisation 2024 est de 2 650€

~ **Seine-Maritime Attractivité** → Mutualisation : la cotisation est de 2 077€. Cela permet à toutes les communes de profiter de l'accompagnement de la structure.

3. Déploiement de la fibre optique

	2020	2021	2022	2023	2024
Cotisation annuelle	2 415 €	2 415 €	2 415 €	2 684 €	2 684 €
Contribution numérique	32 205 €	32 205 €	32 205 €	32 205 €	32 205 €

Le coût de revient est de **6,45 € par habitant**.

Aujourd'hui le syndicat de seine maritime numérique se développe en Syndicat Numérique d'Usage et de Développement (SNUD).

4. Tourisme

Nous devons valoriser et développer le tourisme :

- En aménageant et mettant en valeur des points de vue et sites naturels,
- En entretenant les chemins de randonnées.

En partenariat avec le PETR, nous participons à Sacré Pays de qui permet l'accès à des édifices qui sont souvent fermés.

Le Syndicat d'Initiative anime le territoire au travers des différentes activités et réalise l'accueil des touristes.

Le Syndicat d'Initiative est ouvert au public le mardi matin et organise des randonnées chaque semaine.

Voici les actions réalisées :

balisage des chemins, organisation de randonnées, circuit des oiseaux, salon de peinture, soirée contes et poésies, nuit des étoiles, journées champignons, Sacré Pays de Bray (ouverture des églises), le « Chemin de l'Arbre ».

La communauté de communes reste à l'écoute du syndicat d'initiative pour le soutenir et l'encourager dans ses actions.

2. Les déchets ménagers

Nos objectifs consistent à :

- Réduire le volume des Ordures Ménagères collectées
- Valoriser les déchets
- Maintenir les coûts de la TEOM tout en offrant un service de qualité aux habitants du territoire

1. Les OM

Les quantités des OM collectées sont les suivantes :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnes	1174	1246	1130	872	761	719

La baisse de tonnage en 2022 est expliquée par la mise en place des poubelles jaunes au 1^{er} avril 2022.

En 2024, cette baisse se poursuit, moins 5,5% par rapport à 2023.

Nous développons le compostage et le recyclage. Les consignes de tri ont été étendues.

Dépenses 2024		Recettes 2024	
Collecte O.M	94 224 €	Arcelor Mittal	1 578 €
Traitement O.M	105 140 €	Sibelco	6 353 €
Collecte Recyclable	122 973 €	Revipac	5 879 €
Traitement recyclable	69 602 €	Adelphe	69 891 €
Verre	18 850 €	Valorplast	1 266 €
		Regeal-Affinet	4 076 €
Total	410 789 €	Total	89 043 €
Soit - 321 746 €			

2. Suivi de la déchetterie

L'accès à la déchetterie se fait avec une carte depuis le 1^{er} mai 2021.

Dépenses 2024		Recettes 2024	
Sac polystyrène	864 €	Ferraille	3 358 €
EDF	677 €	DDS	801 €
EAU	31 €	OCAD3E	2 235 €
IKOS/Chimirec/Leleu	115 521 €	Rachat Batterie	363 €
Bray Compost	26 214 €		
Gardien déchetterie	35 610 €		
Téléphone portable	346 €		
Matériel	416 €		
Carburant	758 €		
Assurance	Regroupée avec la maison de santé		
Halte Feu	142 €		
EPI	0		
Total	180 579 €	Total	6 757 €
Soit - 173 822 €			

Soit une augmentation de 27,7 % par rapport à 2023, malgré une légère baisse du tonnage.

Détail tableau personnels

Dépenses 2024			Recettes 2024
Personnel	Salaire brut	Charges patronales	Remboursement maladie
Rodolphe Boucher	12 206 €	6 085 €	12 953 €
Nelson Cajot	10 144 €	4 397 €	
Cyril Gourrier	9 657 €	4 074 €	
Total	32 007 €	16 556 €	12 953 €
Soit - 35 610 €			

M . Gourrier a été embauché le 15 mai 2024

Total Déchetterie + OM → 173 822€ + 321 746€ = 495 568€

Soit une augmentation de 0,33% par rapport à 2023.

Rappel Le TEOM est de 13% en 2024, soit un montant de **463 673€**

Ce montant est en hausse de 26,07%.

Le montant TEOM en 2023 était de 367 794€.

3. Maison de santé pluridisciplinaire

Praticiens	Loyer annuel	Charges	Total
M. Linares	513	154	667
Mme Guignon	513	154	667
Mme Alexandre	513	154	667
Cabinet de l'Eaulne	1 133	331	1 464
Dr Tonini	7 510	1 515	9 025
Dr Lethuillier	6 434	1 279	7 713
Dr Lethuillier-Peltier	6 323	1 240	7 563
Association Lethuillier	3 306	563	3 869
Cabinet du Pont de Pierre	2 614	771	3 385
M. Pellenc	1 653	386	2 039
M. Lafolie	3 588	744	4 332
Mme Heuzey	2 795	563	3 358
Cabinet Sageot	4 841	1 972	6 813
Dr Karen Gautier	836	704	1 540
Total 2024	42 572	10 530	53 102
Soit 53 102 €			

Comme chaque année, il sera fait un état du montant des charges à répartir de l'année 2024.

Vu le contexte actuel, les charges ont fortement augmentées dès la fin 2022.

En 2024 des travaux ont été réalisés pour diminuer la consommation électrique en remplaçant les ampoules par des leds, ainsi que l'acquisition de chaises et de mobilier afin d'améliorer l'accueil à la Maison de santé.

4. Volet social

1. Les associations

Soutien aux associations ayant une action auprès des jeunes et des publics en difficulté.

La communauté de communes ne peut verser de subventions pour les comités des fêtes, asso anciens combattants, association parents d'élèves, ... L'action de l'association doit avoir un caractère intercommunautaire, afin de prétendre à une subvention.

La totalité des subventions versées en 2024 aux associations est de **37 120€**

Autres demandes de subventions :

- Association des Maires **375 €**
- SPA : **5 195 €**
- Terrain Tennis d'Osmoy : **7 922 €**

2. Action culturelle, sportive et piscine

Les structures porteuses de ces activités travaillent en partenariat avec d'autres communauté de communes qui assurent une prise en charge différente.

Il s'agit de trouver des solutions pour corriger ces inégalités et agir de manière équitable pour les jeunes habitants de notre territoire. La commission a fixé les modalités :

- Aide pour les entrées au centre aquatique pour les enfants des écoles élémentaires et les collégiens.
- Aide pour le conservatoire de musique à l'école.

En 2024, l'aide apportée est de **5 032 €**.

Soit un total de 55 644€ pour le soutien aux associations et d'aide pour les actions culturelle et sportive.

3. Logements

Aide au logement dégradé, énergivore et mal adapté pour les personnes à mobilité réduite. Cette action est portée par le département avec l'Opérateur Page 9.

Dés le début 2025, la CCL mettra en place le « pacte territoriale » afin de conventionner avec l'état. L'ANAH deviendra la seule porte d'entrée de l'aide à l'habitat.

Il est important de rénover le patrimoine afin de valoriser les logements vacants dans une période où la consommation de terres agricoles doit être contenue dans le cadre du SCoT.

4. Transport scolaire

La Communauté de communes finance une partie des transports des collégiens et lycées afin de réduire la participation des familles.

	Tarifs régionaux			Prise en charge ComCom			Part familiale		
	Collégien Lycéen	Interne	Maternelle Primaire	Collégien	Lycéen	Interne	Collégien	Lycéen	Interne
Sans tarification	130 €	65 €	65 €	75 €	75 €	60 €	55 €	55 €	5 €
Avec tarification (QF<500€)	65 €	32.5 €	32.50 €	60 €	60 €	30 €	0 €	0 €	0 €

Une augmentation des tarifs a été faite à partir du 1^{er} Septembre 2023. En 2024, une somme de 2367.50 € a été versée pour aider les familles de notre ComCom.

Le budget prévisionnel pour 2024 était de **30 000 €**

5. Frelons

2021	2022	2023	2024
238 €	343 €	2 121 €	563 €

L'aide à la destruction de nid de frelons s'est poursuivi en 2024. Le nombre de nid a très fortement diminué par rapport au pic de 2023. Leur destruction demeure un enjeu prioritaire.

La communauté de communes continue son action avec l'aide du département avec une prise en charge de 70% du reste à charge, plafonné à 70 €.

5. Cotisation différents syndicats

~ **GEMAPI**

La compétence est transférée aux syndicats de bassin versants de l'Arques, de l'Yères et de la Bresles.

	Total
YÈRES	33 291,85 €
ARQUES	44 921,25 €
SMAB	182,56 €
TOTAL	78 395,57 €

~ **PETR**

La cotisation au PETR est de 23 335.23 € soit 4.23 €/hab

6. Communication

La communication est indispensable pour créer du lien, c'est pour cela qu'une page facebook existe pour notre communauté de communes.

Un site internet permet à chaque commune d'avoir leur propre page qu'ils pourront modifier.

Les lettres intercommunales paraissent environ 3 fois par an, pour un coût moyen de 1 046 €/edition.

7. Foncier

- Propriété CHEDRU, 1 rue des granges.

Il a été acté d'acheter une parcelle de terrain d'environ 3329 m², au prix de 32 €/m². L'achat est en cours.

8. Maison France Services

La Maison France Services de Londinières est en fonctionnement depuis le 02 juin 2021, dans les locaux du C.M.S de Londinières.

Dépenses 2024		Recettes 2024	
Internet	820,58€		
Salaires	35 606,49€	Préfecture	45 000 €
Fournitures	213,80€		
Total	36 640,87€	Total	45 000€
Soit 8 359,13 €			

Pour l'année à venir quelques investissements sont prévus (ordinateurs, fauteuils), et de nouveaux horaires seront mis en place.

B. Les équipes pour la mise en œuvre de ces actions

1. Le personnel :

L'organigramme a changé en cours d'année 2024

Delphine Jourdain : Titulaire ➤ 17h00 par semaine

➔ Comptabilité, facturation, suivi des subventions, secrétariat, suivie des bases sinoé Citéo

En détachement depuis août 2024

Stéphanie Bayeux : CDD ➤ 35h00 par semaine

➔ Comptabilité, facturation, suivi des subventions, secrétariat

En remplacement de Mme Jourdain depuis octobre 2024

Brigitte Leroy : Titulaire ➤ 7h00 par semaine

➔ 4h00 de ménage à la maison de santé remboursé par les charges locatives, 1h00 de ménage à la Communauté de communes et 2h00 à la Maison France Services. Mme Leroy est parti à la retraite au 1^{er} juillet 2024

Estelle Thaurin : CDD ➤ 7h00 par semaine

➔ 5h00 de ménage à la maison de santé remboursé par les charges locatives, 1h00 de ménage à la Communauté de communes et 1h00 à la France Services

Justine Lecointe : CDD ➤ 35h00 par semaine

➔ France Services

Rodolphe Boucher : Titulaire ➤ 19h00 par semaine Congé Longue Durée (CLD)

➔ Gardien de la déchetterie, travaux d'entretien, espaces verts

Nelson Cajot : CDD ➤ 15h00 par semaine

→ Gardien de la déchetterie, travaux d'entretien, espaces verts

Cyril Gourrier : CDD ➤ 18h00 par semaine

→ Gardien de la déchetterie, travaux d'entretien, espaces verts

Sébastien Anger : CDD ➤ 35h00 par semaine

→ Directeur Général des Services

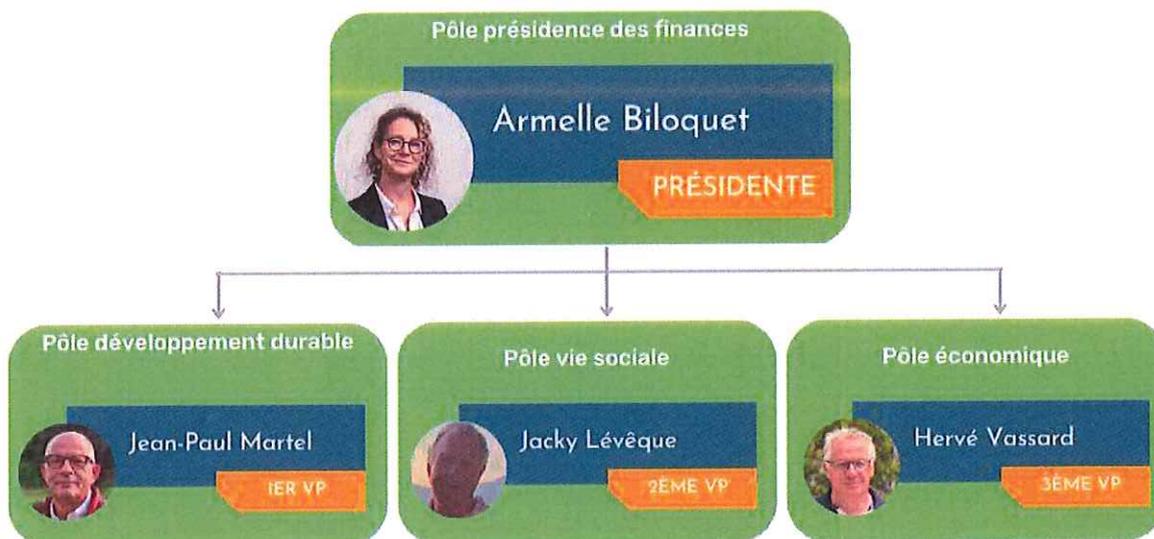
Rappel :

Mise en place :

Assurance Personnel ➤ Relyens : 2 742 €/an

Prevoyance Personnel ➤ Groupama : 2 982 €/an

2. Les élus :



Ces pôles ont été définis en début de mandat et comprennent un certain nombre de commissions.

- Pôle présidence des finances (A. Biloquet)
 - Budget, finances, analyse économique, affaires générales
- Pôle développement durable (JP Martel)
 - Déchets ménagers, déchetterie
- Pôle vie sociale (J. Lévêque)
 - Communication, tourisme, maison de santé, Politique du logement
- Pôle économique (H. Vassard)
 - Zone d'activité, subventions aux associations, PLUi, travaux, CAO, le numérique.

3. Plan Local d'Urbanisme intercommunal

La Chambre d'Agriculture a effectué la restitution du diagnostic agricole, le montant versé est de 32 085 €

Le bureau d'études GEOSTUDIO a effectué des réunions publiques, différentes études pour un montant de 6 240 €

Un accompagnement est effectué par le PETR pour un montant de 6 300 €, convention signée le 29 mars 2024 pour bénéficier des conseils et du soutien de Mme Maume.

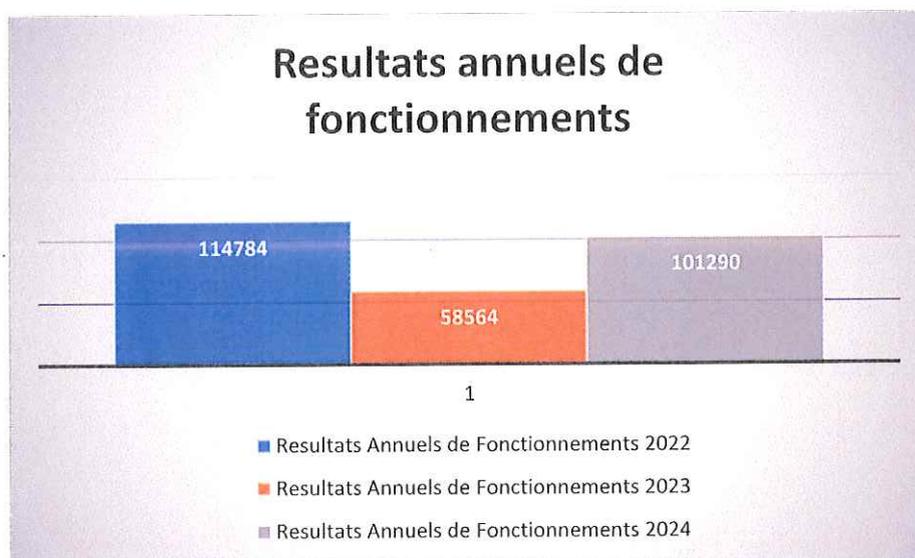
Les sommes engagées pour 2024 sont de 44 625 €

La dotation d'état perçue est de 23 771 €

C. Les variations budgétaires

1. Budget principal

Les résultats annuels de fonctionnements sont de 58 564 € pour 2023 et de 101290 € pour 2024.



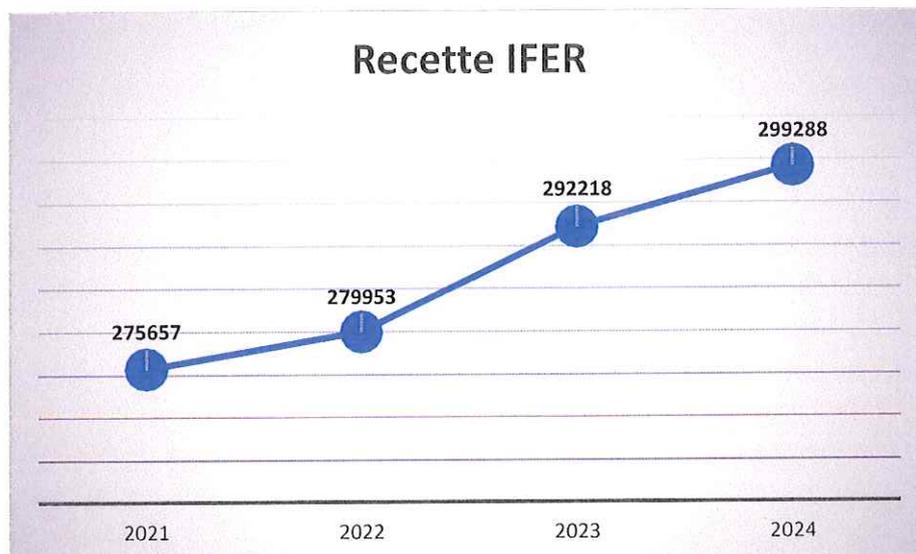
La collecte des OM représente un coût de 94 224 € pour 2024 pour un coût de 96 222 € pour 2023

La collecte des emballages ménagers représente un coût de 122 973€ pour 2024 pour un coût de 120 804€ pour 2023.

1. Recettes

Impôts locaux : évolution des bases → maintien des taux

- Progression de l'IFER constatée
- IFER 2024 : 299 288 €



- Augmentation de la TEOM à 13%

Pour rappel, le total des dépenses pour la déchetterie et les ordures ménagères est de 495 960 €

La TEOM est de 13% en 2024, soit un montant de 463 673€ pour 2255 ménages en 2020 (INSEE), mais un nombre de foyer fiscaux de 2194.

Le déficit est 32 287€ (6,51%), soit 14,32€/ménage.

CVAE 2021	CVAE 2022	CVAE 2023	CVAE 2024
17 279 €	18 350 €	21 449 €	21 196 €

2. Dépenses

~ Maison France Services	36 640€
~ Frelons	563€
~ Aide aux entreprises	7 127€
~ Aide culture/piscine	49 724€
~ Personnels et élus	202 048€
~ Bassin Versants	78 395,57€
~ PETR	24 111,60€
~ Communication	3 139€
~ FNGIR	38 889€

2. Budget maison de santé

Les loyers sont revalorisés à la date anniversaire du bail.

La salle de repos a été transformée en bureau. Les praticiens de la maison de santé déjeunent dans la cuisine de la communauté de communes en attendant que les travaux d'extension soient réalisés.

Les sommes sont maintenues et le remboursement de l'avance remboursable au montant de l'amortissement est limité.

3. Budget Zone d'Activité

Dans les recettes de la ZA, nous pouvons compter le loyer de la VIMO et de MTTi. L'excédent cumulé augmente et ne peut revenir vers le budget principal.

3. *Endettement / évolution de la dette*

Un emprunt a été effectué pour le rachat des locaux de l'entreprise SERAPID, d'un montant de **545 000 €**.

Remboursement aujourd'hui est 86 849.72€ € (21 712.43€ / trimestre).

Fin 2024 il reste à rembourser 401 037.42€.

L'emprunt prend fin le 30 décembre 2029.

D. Orientations 2025

1. FRANCE SERVICES

Afin de mettre en place des ateliers numériques, il est prévu d'investir dans deux ordinateurs ainsi que deux tablettes pour un budget de 2 000€.

Une modification des horaires va avoir lieu, un changement sur l'affichage extérieur va donc être effectué.

2. ZONE D'ACTIVITE

Dans les locaux du bâtiment anciennement SERAPID, une location est effectuée à M. Ternisien de la société MTTI pour une surface de 670 m² et un loyer de 1 960 € pendant les travaux puis de 2 352 € par la suite.

Il reste le terrain de ≈ 1 700 m² acquis en même temps que le bâtiment, un terrain à bâtir.

La Communauté de communes se réserve une surface pour une éventuelle extension de la déchetterie.

Parcelle AD70, nous attendons la réalisation de la succession de M. Brites pour faire une proposition d'achat.

Terrain situé Route de Dieppe (Propriété Lebecq), nous avons fait valoir le droit de préemption. La signature aura lieu fin mars.

Nous avons le projet d'acquérir les parcelles AD33 et AD34 pour l'extension de notre zone d'activité.

3. 3F NORMANVIE

Sur l'ex-propriété LORMIER, 13 rue du Presbytère, le projet de construction d'une résidence composée de 3 bâtiments R+2 se poursuit.
Cette résidence pourrait accueillir 26 logements (T2, T3, T4)
Une négociation est engagée avec 3F Normandie pour le rachat du terrain.
La somme de 125 000 € pour la vente du terrain à 3F Normandie a été délibérée. Nous attendons une réponse de l'opérateur.

4. OM / DECHETTERIE

Le nombre de filières se développe. Les consignes de tri continuent à évoluer. Deux nouvelles filières vont être intégrées dans notre déchetterie : ASL (Articles de sport et de loisirs) et ABJ Th (Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques) avec l'éco-organisme Ecologic.
Notre déchetterie manque de place.
L'installation de caméras de surveillance est à l'étude.

5. MAISON DE SANTE

Le permis de construire pour l'extension de la MSP a été déposé le 16 janvier 2025. Le DCE sera lancé fin mars. Le début des travaux est prévu pour le 15 juillet. La fin des travaux est prévue le 15 avril 2026.
Afin de financer les travaux d'extension, une ligne budgétaire sera sollicitée. Le montant prévisionnel des travaux est de 1 250 000 €. Ci-dessous le tableau prévisionnel de financement :



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Joindre une copie des décisions d'octroi des subventions
Les informations doivent être identiques à l'onglet Demande de Démarches Simplifiées

Collectivité :

Communauté de Communes de Londinières

Intitulé de l'opération :

Extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire

Aides publiques	Montant éligible du projet en € HT	Taux sollicité	Montant de la Subvention sollicité en € HT	Subvention sollicitée	Subvention acquise
DETR	1.250.000,00	25,00	310.000,00	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DSIL				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
EPCI				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conseil départemental	1.250.000,00	34,00	420.000,00	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conseil régional	1.250.000,00	8,00	100.000,00	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Union européenne				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FNADT				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ARS				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ANS				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fonds Vert				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre : Grand chantier EPR2 I	1.250.000,00	8,00	100.000,00	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Sous-total des aides publiques (1) en €

FINANCEMENTS PRIVÉS (pour information)	
Organismes privés chargés d'une mission de service public (CAF, CARSAT...)	
Autres (à préciser) :	

AUTOFINANCEMENT	
320.000,00	Fonds propres
	Emprunts
	Autres (à préciser)
320.000,00	Sous-total autofinancement (2)

TOTAL HT (1 + 2) en € HT

1.250.000,00



6. PROJETS

- Le projet d'une salle multi-activités est à l'étude. Une commission devra se mettre en place afin d'avancer sur ce projet.
- Projet City stade sur Fresnoy-Folny, la CCL financera selon la convention mise en place.

7. ASSOCIATIONS

Les aides sont reconduites sur 2025.

Une enveloppe de 43 824 € est fléchée pour cette nouvelle année.

8. PLUi

L'établissement du PLUi se poursuit.

Organisation de réunions de travail sur le zonage, d'abord avec les communes, puis avec les acteurs locaux concernés.

Le PLUi devrait s'achever en 2026.

Christian MARTEL

Le secrétaire de séance



La présidente
Armelle Biloquet

